

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 mars 2012 – n° 28  
120041

**ECOPARC DES GRANDES CROISSETTES - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE LA SOCIETE D'EQUIPEMENT VOSGIENNE (S.E.V.)**

Pour permettre au concédant d'exercer son droit à contrôle comptable en application de l'article 5 II de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 sur les Sociétés d'Economie Mixte et conformément à la concession d'aménagement du 17 décembre 2007, notamment son article 18, le concessionnaire doit tenir sa comptabilité de manière à faire apparaître distinctement les comptes propres de l'opération concédée et doit présenter chaque année au concédant, après actualisation, le bilan et le plan de trésorerie de ladite opération.

Le bilan de l'EcoParc des Grandes Croisettes, arrêté au 31/12/2011, fait apparaître un poste de dépenses s'élevant à 6 594 K€ HT et un poste de recettes s'élevant à 6 594 K€ HT incluant le financement correspondant.

Les travaux vont démarrer au second trimestre, en même temps que les premières implantations.

La participation initiale de la ville de 529 000 € est incluse dans le rapport annuel de gestion. Une partie de la participation a déjà été perçue en 2008 (300 K€). Le reste de la participation est sollicité pour le premier trimestre 2012 à hauteur de 229 000 €.

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu les explications du Maire,

**DECIDE**

◇ D'APPROUVER le rapport annuel de gestion de la S.E.V. concernant l'EcoParc des Grandes Croisettes,

◇ D'APPROUVER le bilan et le plan prévisionnel de trésorerie de l'EcoParc des Grandes Croisettes, révisé à la date du 31/12/2011.

**ADOPTE PAR 27 VOIX POUR**

Contre : 6 (J.L.BOURDON – F.WALTER - S.VINCENT - R.BA - C.SAINT-DIZIER - S.ROCHOTTE)

Abstentions : 2 (V.BENOIT – F.LEGRAND)

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



Christian PIERRET

-----  
*Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal.....* 35

-----  
Séance du 30 mars 2012

*Nombre des Membres en  
exercice.....* 35

-----

*Nombre des Membres présents  
à la séance.....* 35

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET (procuration à P.Leroy du point n°4 au n°6), Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY (sorti au point n° 16), Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE (sortie du point n°8 au n°11), Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT (sortie au points n°12 et 13), Antoine SEARA, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Daniel CHRISTOPHE, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI (procuration à L.Chretien du point n°22 au n°29), Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT (procuration à C.Pierret du point n°1 au n°2), Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE, Catherine GRAVIER, Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA, Catherine SAINT-DIZIER et Sébastien ROCHOTTE.

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----